



SÉMINAIRE

**GESTION DU PATRIMOINE
À L'INTERNATIONAL**

NICE - les 21 et 22 novembre 2024

AUREP

Édito

“ Depuis plusieurs années, le développement de la mondialisation a conduit à une augmentation de la délocalisation des personnes et de leur patrimoine. Les professionnels de la gestion de patrimoine ne peuvent plus ignorer cette dimension internationale et doivent désormais maîtriser les règles juridiques et fiscales applicables dans ce contexte pour accompagner et conseiller au mieux leurs clients.

Pour ce nouveau séminaire, nous vous proposons de mettre le cap sur la gestion de patrimoine dans un cadre Franco- Italien.

S.COMPAROT & G.SOUDEY ”



Sébastien COMPAROT

Avocat associé FIDAL
Responsable pédagogique Formation GPI



Guillaume SOUDEY

Notaire associé EXCEN
Responsable pédagogique Formation GPI

Cap sur la Gestion de Patrimoine Franco/ italienne

- 🧭 **2 Jours de formation**
- 🧭 **2 Formules : Présentiel ou distanciel**
- 🧭 **4 Thématiques**
- 🧭 **6 Experts Français et Italiens**

Public

Ce séminaire s'adresse à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société, ont la charge de conseiller une clientèle privée, dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine à l'international.



Informations accessibilités

L'AUREP est engagée dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Un référent handicap a été nommé et formé afin de faciliter l'accès à l'ensemble des formations.
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse referent@aurep.com



Replays et supports pédagogiques

Les replays de chaque conférence seront accessibles pendant une durée de 30 jours.

Les supports de présentation utilisés par les intervenants seront mis à disposition au format numérique.



Modalités

L'AUREP propose deux modalités pour assister aux formations: en présentiel ou en distanciel.

En fonction de la modalité choisie, le participant aura accès à des offres décrites en pages 15 et 18.



Objectifs

L'exercice du conseil patrimonial auprès d'une clientèle présentant un critère d'extranéité, nécessite des connaissances et compétences spécifiques.

Ces Compétences évoluent sans cesse au rythme des nouvelles lois, jurisprudences ou tout autre événement lié à la conjoncture économique (La crise sanitaire). Afin de garantir les conseils les plus adaptés à leurs clients, les professionnels de la gestion de patrimoine à l'international se doivent d'actualiser régulièrement leurs connaissances et compétences.



Prérequis

Ce séminaire d'expertise est destiné aux personnes ayant nécessité: - d'actualiser et de développer leurs compétences à un niveau de connaissance avancé dans les domaines de l'économie, du droit, de la fiscalité spécialisés à l'international,

- De valider des heures de formations réglementaires, qu'elles aient suivi ou non un cursus de formation à l'AUREP.



Modalités : Evaluation et suivi

Avant et après chaque intervention, le participant devra répondre à un questionnaire de positionnement. Ce test permettra d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences.

En outre afin d'attester du suivi de la formation, le participant en présentiel devra émarger au moyen des outils fournis par l'AUREP.

Pour les participants en distanciel, le rapport de connexion individuel permettra de valider du suivi de la formation



Heures de formation

Les formations proposées peuvent, en fonction des thématiques, vous permettre de valider des heures de formation au titre de IAS / DDA ou de la carte IMMO.

Pour en savoir plus reportez-vous aux pages « les interventions en détail » (pages 6 à 11)

Vous êtes notaire? Une demande d'habilitation du programme du séminaire est en cours auprès du CSN.





Les interventions en détail

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances et les compétences des participants grâce à un tour d'horizon de l'actualité patrimoniale internationale de l'année écoulée, afin que les participants puissent intégrer les évolutions dans leurs pratiques.

PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

VALIDATION D'HEURES*, au choix :

- 🌀 3 Heures en DDA / IAS
- 🌀 3 Heures en IMMO
- 🌀 Habilitation par le CSN en cours de demande

*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

INTERVENANTS



Me Sébastien COMPAROT

Avocat associé FIDAL



Me Guillaume SOUDEY

Notaire associé EXCEN

PLAN

Panorama des dernières jurisprudences en matière de droit international privé

I – ACTUALITÉ EN MATIÈRE DE RÉGIMES MATRIMONIAUX

Retour sur la notion de résidence habituelle
Régime primaire et lois de police

II – ACTUALITÉ EN MATIÈRE DE SUCCESSIONS

La réserve héréditaire en droit international privé
Illustration de la mise en œuvre du prélèvement compensatoire

III – ACTUALITÉ EN MATIÈRE DE DIVORCE

Effet à l'étranger d'un divorce sans juge français
Effet en France d'un divorce étranger

OBJECTIFS

- Comparer les pratiques entre le droit français et le droit italien en matière d'acquisition immobilière
- Identifier les différences pour anticiper les problèmes lors d'acquisitions immobilières transfrontalières.

PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

VALIDATION D'HEURES*, au choix :

- 🌀 3 Heures en DDA / IAS
- 🌀 3 Heures en IMMO
- 🌀 Habilitation par le CSN en cours de demande

*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

INTERVENANTS



Me Eric CEVAER

Notaire au Cap d'Ail
CLS Notaires



Me Federico TASSINARI

Notaire à Bologne
TASSINARI & DAMASCELLI

PLAN

INTRODUCTION :

Droit français vs Droit italien : proximité de règles mais pas toujours identité

PREMIÈRE PARTIE : DÉFINIR LE PROJET

DEUXIÈME PARTIE: RÉALISER L'ACQUISITION

Plan détaillé ci-après

PREMIERE PARTIE : DEFINIR LE PROJET

I – LE SUPPORT DE L'INVESTISSEMENT

A – L'ACQUISITION EN DEMEMBREMENT USUFRUIT / NUE-PROPRIETE :

- > une demande très fréquente de la clientèle italienne

B – L'ACQUISITION EN TONTINE

C – L'ACQUISITION EN SOCIETE

- . Sociétés susceptibles de détenir un patrimoine immobilier en France et en Italie : principaux types de société et pièces justificatives
- . Un point de vigilance : la *societa semplice* du droit italien

II – L'OBJET DE L'INVESTISSEMENT

L'identification de l'immeuble en France / en Italie

Le rôle du cadastre

La garantie de superficie

L'Origine de propriété : un point de vigilance sur l'instabilité de l'origine de propriété par donation dans le droit italien – délai de prescription – acte d'« opposition à donation ».

III – LE COUT DE L'INVESTISSEMENT

A – LA FISCALITE DE LA VENTE

- . Coût fiscal de l'acquisition d'un logement neuf / ancien en France et en Italie : assiette (valeur cadastrale vs valeur vénale) et taux d'imposition
- . Coût fiscal de la cession d'un logement neuf / ancien en France et en Italie : comment imposer la plus-value réalisée par le résident d'un Etat sur la vente d'un immeuble situé dans un l'autre Etat ?
- . Régimes particuliers en faveur de la résidence principale (*prima casa*)

B – LES AUTRES COUTS D'ACQUISITION

- Rémunération du notaire rédacteur de l'acte : le tarif des notaires
- Rémunération de la négociation

C – LA FISCALITE DE LA DETENTION

- . Impôts liés à la propriété (Taxe foncière, IVF)
- . Impôt sur la fortune
- . Imposition des revenus de l'immeuble

IV – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- . Le paiement du prix : rôle du Notaire en France / en Italie
- . Le financement par l'emprunt : problématique de la loi applicable au prêt
- . La garantie du financement : l'hypothèque

DEUXIEME PARTIE : REALISER L'ACQUISITION

I – LA FORME DU CONTRAT

A – Les règles de forme applicables aux contrats de ventes immobilières

- . Vente d'immeuble à construire ou à rénover
- . Vente d'immeuble existant
- . Avant-contrat préalable à ces actes
- . Procurations données en vue de ces actes

B – Le lien entre l'authenticité et la publicité foncière du contrat

C – La dématérialisation du contrat :

- . L'acte authentique électronique
- . L'acte authentique électronique à distance
- . La procuration électronique à distance
- . Dématérialisation et publicité foncière (Téle@ctes)

D – La langue du contrat

- . En France : une règle archaïque ?
- . En Italie : une règle en avance sur son temps ?

E – Le choix de la loi applicable à la forme du contrat de vente immobilière

- . Le choix de loi ouvert par le Règlement Rome I
- . La force subsistante de la *lex rei sitae* : l'art. *** du Règlement

II – LES REGLES DE FOND

A – Le choix de la loi applicable au fond du contrat de vente immobilière

. UN PRINCIPE DE LIBERTE...

- Le choix de loi ouvert par le Règlement Rome I
- La force subsistante de la *lex rei sitae* : l'art *** du Règlement

. MAIS UN PRINCIPE A RELATIVISER

- L'attraction « naturelle » de la *lex rei sitae*
- La question des lois de police et de sûreté : panorama de droit comparé franco-italien

* Lois de police et avant-contrat : le délai de rétractation (ou de réflexion) art. L. 271-1 et s. du C. civ. Français

* Lois de police et contrat de vente d'immeuble à construire

* Lois de police et contrat de vente d'immeuble achevé : les obligations d'information du vendeur – les diagnostics obligatoires

. Ressemblances (situation du vendeur professionnel ; diagnostic de performance énergétique)

. Différences (autres diagnostics immobiliers – superficie, amiante, plomb, termites, risques naturels etc... - situation du vendeur « bricoleur »)

. Police de l'urbanisme et de l'environnement – droits de préemption publics (DPU) et privés (locataires)

. Cas particulier de l'immeuble inscrit ou classé en qualité de monument historique

VENDREDI 22 NOVEMBRE

08 h 30 à 12 h 00

OBJECTIFS

- Identifier les problématiques civiles et fiscales d'une installation en France pour un couple venant d'Italie
- Maîtriser les incidences civiles et patrimoniales résultant de l'installation d'un couple venant s'installer d'Italie en France

PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

VALIDATION D'HEURES*, au choix :

- 🌀 **3 Heures en DDA / IAS**
- 🌀 **3 Heures en IMMO**
- 🌀 **Habilitation par le CSN en cours de demande**

*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

INTERVENANTS



Mme Zoé ANCEL-LIOGER

Responsable département
Droit international privé
CRIDON LYON



Me Francesca FERRARI

Avocat à Bologne
TASSINARI
& DAMASCELLI

PLAN

Etudes de cas pratiques au cours desquels seront abordés les thèmes généraux suivants :

Détermination de la loi applicable au régime matrimonial,
Détermination de la loi successorale,
Représentation et protection des mineurs,
Donation,
Assurance-vie,
Fiscalité afférente à ces questions

VENDREDI 22 NOVEMBRE

13 h 30 à 17 h 00

OBJECTIFS

- Identifier les problématiques civiles et fiscales d'une installation en Italie pour un couple quittant la France.
- Maîtriser les incidences civiles et patrimoniales résultant de l'installation d'un couple quittant la France pour s'installer en Italie

PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

VALIDATION D'HEURES*, au choix :

- 🌀 **3 Heures en DDA / IAS**
- 🌀 **3 Heures en IMMO**
- 🌀 **Habilitation par le CSN en cours de demande**

*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

INTERVENANTS



Mme Zoé ANCEL-LIOGER

Responsable département
Droit international privé
CRIDON LYON



Me Francesca FERRARI

Avocat à Bologne
TASSINARI
& DAMASCELLI

PLAN

Etudes de cas pratiques au cours desquels seront abordés les thèmes généraux suivants :

Reconnaissance du divorce extrajudiciaire,
Reconnaissance du partenariat enregistré,
Reconnaissance du mandat d'inaptitude,
Adoption de l'enfant du conjoint,
Règles applicables à un divorce européen,
Planification successorale,
Fiscalité italienne afférentes à ces questions



Participer au séminaire en présentiel

SÉMINAIRE



Un lieu unique
Le Palais de la Méditerranée

HYATT Regency Nice
13 Promenade des Anglais
06 000 Nice - France

Accès PMR/ Handicap :



Nombre de places limité :
40 participants maximum

🧭 2 Jours de formation

🧭 4 Thématiques

🧭 6 Experts Français et Italiens

🧭 8 Moments de convivialités et de partages

🧭 1 Soirée Prestige :

Participez à un moment d'échanges et de convivialité entre participants, experts/ intervenants, salariés et membres du CA de l'AUREP.



JEUDI 21/11



Accueil Café
09h30 - 10h00



Actualités du Droit International Privé
10h00 - 13h00
Sébastien COMPAROT
Guillaume SOUDEY



Déjeuner
13h00 - 14h30



Investir en immobilier dans un cadre franco-italien
14h30 - 18h00
Federico TASSINARI
Eric CEVAËR



Soirée PRESTIGE
19h00 - 23h00

VENDREDI 22/11



Accueil Café
08h00 - 08h30



Cas pratique
08h30 - 12h00
Zoé ANCEL-LIOGER
Francesca FERRARI



Déjeuner
12h00 - 13h30



Cas pratique
13h30 - 17h00
Zoé ANCEL-LIOGER
Francesca FERRARI

TARIF et INSCRIPTION en Présentiel

 **2 000 €***

Ce tarif comprend :

-  **Les 2 journées de Formation**
-  **Les Accueils et Pauses : 6 x** 
-  **Les Déjeuners au Park Hyatt Regency Nice** 
-  **L'accès aux Replays des formations : 30 jours** 
-  **L'accès à notre plateforme digitale pour :**
 - réaliser les tests de positionnement
 - télécharger et éventuellement d'imprimer les supports de présentation
 - effectuer le test pour valider la formation et obtenir les attestations
 - accéder aux replays pendant 30 jours

*Tarif TTC (LAUREP n'est pas assujettie à TVA)

Ce tarif ne comprend pas les transports et hébergements des participants.

Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**

Bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.


**Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).



INSCRIPTION

Vous ou un de vos collaborateurs, rendez-vous à l'adresse: www.aurep/Sem

Vous souhaitez inscrire plus de 4 collaborateurs, merci de nous contacter à l'adresse :



Participer au séminaire en distanciel

PROGRAMME en Distanciel

 **2 Jours de formation**

 **4 Thématiques**

 **6 Experts Français et Italiens**

Les du Séminaire en distanciel

- Composer votre séminaire à la carte en sélectionnant la ou les demi-journées qui vous intéressent.

- Suivez les formations en direct et posez vos questions aux intervenants via le tchat

JEUDI **21**/₁₁



Actualités du Droit International Privé

10h00 - 13h00

Sébastien COMPAROT
Guillaume SOUDEY



Investir en immobilier dans un cadre franco-italien

14h30 - 18h00

Federico TASSINARI
Eric CEVAËR

VENDREDI **22**/₁₁



Cas pratique

08h30 – 12h00

Zoé ANCEL-LIOGER
Francesca FERRARI



Cas pratique

13h30 - 17h00

Zoé ANCEL-LIOGER
Francesca FERRARI

Dates	Horaires	Thématiques	Tarifs	
Jeudi 21 novembre	De 10 h 00 à 13 h 00	Actualités du droit international Privé	400 € TTC	1 600 € TTC
	De 14 h 30 à 18 h 00	Investir en immobilier dans un cadre franco-italien	400 € TTC	
Vendredi 22 novembre	De 08 h 30 à 12 h 00	Cas pratique 1	400 € TTC	1 440 € TTC
	De 13 h 30 à 17 h 00	Cas pratique 2	400 € TTC	

1 module au choix	400 € X 1 = 400 € TTC*
2 modules au choix	400 € X 2 = 800 € TTC*
3 modules au choix	400 € X 3 = 1 200 € TTC*

*Ces tarifs comprennent :



L'accès à la formation en direct via l'outil de visioconférence de l'AUREP.



L'accès à notre plateforme digitale pour:

- réaliser les tests de positionnement
- télécharger et éventuellement d'imprimer si besoin les supports de présentation
- effectuer le test de validation des acquis pour valider la formation et obtenir les attestations
- accéder aux replays pendant 30 jours

Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI**

Bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.

**Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).



INSCRIPTION

Vous ou un de vos collaborateurs, rendez-vous à l'adresse: www.aurep/Sem

Vous souhaitez inscrire plus de 4 collaborateurs, merci de nous contacter à l'adresse:

FINANCER VOTRE FORMATION

**Vous êtes
Salarié(e)**

Employeur
Et
OPCO
(Atlas et EP)

**Vous êtes
TNS**

Fonds propres,
OPCO,
FIF PL

Renseignements et
informations
04 73 17 15 10

AVANT la formation



PENDANT la formation



APRÈS la formation



Etape 1 :

Demander un devis à l'adresse contact@arep.com

Etape 2 :

Transmettre le devis accompagné du programme détaillé de la formation à votre OPCO ou au FIF PL

Etape 3 :

Pour les formations suivies en direct, en présentiel ou en distanciel :

- > Emarger lors de la formation afin d'attester de votre présence

Pour les formations suivies en e-learning à partir des replays :

- > Regarder l'intégralité de la formation en replay.

Etape 4 :

Pour obtenir le remboursement, transmettre la facture acquittée + le certificat de réalisation obtenu à l'organisme de financement.